

Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



CERNY

Entités paysagères :

- Vallée de l'Essonne
- Plateau de Beauce-Gâtinais et reliefs Juine-Essonne
- Vallée de la Juine

L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point**, pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



Bornes de l'observatoire : VALORISATION

Valorisation artistique de l'observatoire

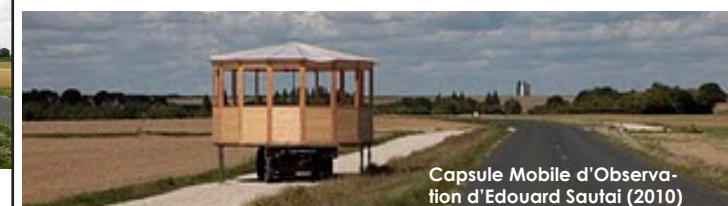
Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc.

Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional
du Gâtinais français

Cathy Bos,
Chargée de mission
Architecture et Paysage
01 64 98 23 38
c.bos@parc-gatinais-
français.fr





Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 10VEss

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 652022 ; Y : 6821294)

Dates des clichés disponibles : été 2001, juillet 2008, avril 2009

Affichage et entrée de ville.



2001



LOCALISATION

Intersection de la RD449 et de l'ex-RN191 à l'entrée de Baulne, bas-côté droit (dans le virage) en allant vers Baulne.

OBJECTIF DE VEILLE

Observer l'évolution de la qualité paysagère de l'entrée de deux communes (amélioration des dispositifs de pré-enseignes).



Juillet 2008



Avril 2009



Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 21VEss

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 650748 ; Y : 6818256)

Dates des clichés disponibles : juillet 2008, avril 2009, août 2009, avril 2012

Espace ouvert agricole dans la vallée de l'Essonne.

Juillet 2008 (vue ouest, nord-ouest)



Juillet 2008 (vue nord-est, est)



Août 2009 (vue ouest, nord-ouest)



Août 2009 (vue nord-est, est)





LOCALISATION

Croisée des chemins ruraux au centre du Plat de l'Île, côté droit en venant de la D449.

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de D'Huisson-Longueville, mais dont l'objectif de veille concerne la commune de Cerny.

Veiller sur l'intégrité de cet espace ouvert agricole remarquable et rare dans l'entité.



Avril 2012 (vue ouest, nord-ouest)



Entités paysagères :

**Plateau de Beauce-Gâtinais
et reliefs Juine-Essonne,
Vallée de la Juine**

Référence du point : 3PBGR, 4VJui

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 647137 ; Y : 6821282)

Dates des clichés disponibles : printemps 2003, juillet 2008,
octobre 2008, mars 2009, août 2010, août 2012

Plateau d'Orgemont (Cerny) ; au loin les coteaux de la vallée de la Juine.



Printemps 2003



Juillet 2008



LOCALISATION

Entre Orgemont et la ferme de la Chapelle sur la D56, au niveau du chemin rural sur la droite.

OBJECTIF DE VEILLE

Suivre l'évolution de ce paysage agricole ouvert qui offre des vues lointaines vers les coteaux de la vallée de la Juine.



Août 2010



Août 2012



Entité paysagère :
**Plateau de Beauce-
Gâtinais et reliefs
Juine-Essonne**

Référence du point : 4PBGR

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 648215 ; Y : 6820729)
Dates des clichés disponibles : printemps 2003, juillet 2008,
octobre 2008, mars 2009, août 2010, août 2012

Vallon de la Chaude Vau depuis la Petite Montagne.



Octobre 2008



Mars 2009



LOCALISATION

En venant d'Orgemont, environ 20 mètres après la sortie du bois sur la droite.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller au maintien de la qualité des lisières boisées (notamment leur dessin échancré) et au maintien de la vue vers les coteaux boisés.



Août 2010



Août 2012



Entité paysagère :
**Plateau de Beauce-
Gâtinais et reliefs
Juine-Essonne**

Référence du point : 8aPBGR

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 650094 ; Y : 6817998)

Dates des clichés disponibles : printemps 2003, juillet 2008,
mars 2009, août 2010

Le Plat de l'Île à la sortie de Longueville.



Juillet 2008



Mars 2009



LOCALISATION

Sur la D145, juste avant la sortie de D'Huison-Longueville, sur le talus à droite.

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de D'Huison-Longueville, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Cerny.

Veiller sur l'intégrité de cet espace ouvert agricole.



Août 2010



Août 2012



Entité paysagère :
**Plateau de Beauce-
Gâtinais et reliefs
Juine-Essonne**

Référence du point : 8bPBGR

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 650094 ; Y : 6817998)

Dates des clichés disponibles : janvier 2005, août 2010, avril 2012

Silhouette du bourg de D'Huison-Longueville.



Janvier 2005



LOCALISATION

Sur la D145, juste avant la sortie de D'Huisson-Longueville, sur le talus à droite (la photo est prise au niveau du bac à fleurs de l'entrée de commune).

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de D'Huisson-Longueville, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Cerny.

Veiller sur la progression de l'urbanisation, sur l'intégration des bâtiments et à la qualité de cette vue sur le corps de ferme.

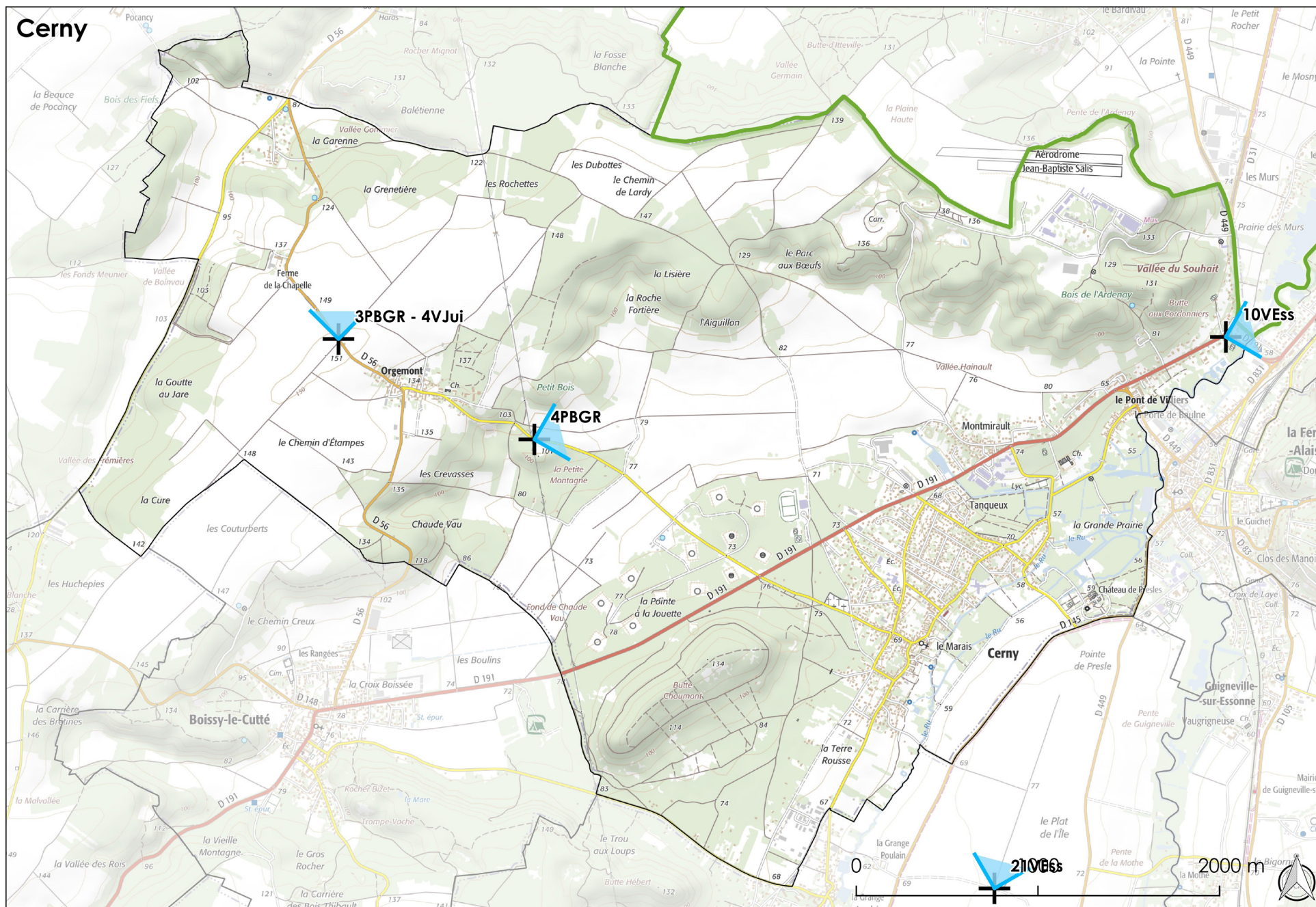


Août 2010



Août 2010

CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 04/02/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.

Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français



PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Millly-la-Forêt

Tél. : 01 64 98 73 93

accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

